

**Convocation du 23 mars 2015**

- Comptes administratifs 2014
- Comptes de gestion 2014
- Impôts locaux 2015
- Budgets primitifs 2015
- Questions diverses

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 mars 2015**

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, BAUDARD Didier, ROUSSEAU François, HUMBLLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, PRUNEAUX Andrée, BUCHAILLOT Thierry, VIELLARD Benoît, LAPLACE Jean-Louis, GAUTHIER Audrey, PESENTI Bruno  
LABOUROT Céline a donné procuration à PESENTI Bruno

**COMPTES ADMINISTRATIFS – COMPTES DE GESTION 2014 :**

Après examen des documents comptables qui lui sont présentés, le Conseil Municipal, APPROUVE les comptes administratifs 2014 présenté par le Maire et le Compte de gestion présenté par le Trésorier qui font apparaître les résultats de clôture suivants de :

- 404 518.31 € pour le budget communal principal. Vote unanimité
- 126 827.50 € pour le budget assainissement. Vote unanimité
- 338 742.34 € pour le budget lotissement. Vote : Unanimité

**IMPOTS LOCAUX 2015 :**

Le Conseil Municipal fixe les taux des taxes locales :

- Taxe d'habitation : 8,39 %, inchangée
  - Taxe Foncier Bâti : 15,75 %, inchangée
  - Taxe foncier non bâti : 16,38 %, inchangée
- Vote : Unanimité

**BUDGETS PRIMITIFS 2015 :**

Présentation des budgets primitifs 2015, proposés par M le Maire :

- ✓ Budget primitif principal 2015 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :
  - Section de fonctionnement : 983 504 €
  - Section d'investissement : 590 553 €Vote : Unanimité
- ✓ Budget primitif assainissement 2015 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :
  - Section de fonctionnement : 133 796 €
  - Section d'investissement : 164 590 €Vote unanimité
- ✓ Budget primitif lotissement 2015 qui d'équilibre comme suit en dépenses et recettes :
  - Section de fonctionnement : 138 537 €
  - Section d'investissement : 343 437 €Vote : Unanimité

**QUESTION DIVERSE :**

Fixe à un an la durée d'amortissement de la participation financière de la commune aux prestations de câblage relative à l'enfouissement des réseaux France Télécom, d'un montant de 536.80 euros.

Séance levée à 21 H 30

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE

